

63030 - Musées

Proposition d'attribution de subventions aux cinq centres d'interprétation du patrimoine, et proposition d'approbation d'une convention d'objectifs pluriannuelle 2018-2020, à conclure entre le Département du Bas-Rhin et le centre d'interprétation du patrimoine Point d'Orgue à MARMOUTIER

Rapport n° CP/2018/215

Service gestionnaire :

K450 - Service du patrimoine culturel

Résumé :

Les cinq centres d'interprétation du patrimoine (CIP) du Bas-Rhin, reflètent des savoir-faire, des traditions et de l'histoire du territoire, favorisent, grâce à leur maillage territorial, l'accès des publics à la culture, en lien avec les équipements et les partenaires locaux.

Le Département soutient les actions qui prennent en compte différents publics, les jeunes, les familles et les publics prioritaires au titre des compétences dont il a la charge. Il entend, par ces aides, rendre la culture et l'expérimentation accessibles à tous.

Un centre d'interprétation du patrimoine (CIP) est un lieu interactif où l'objet peut être manipulé, pour permettre à chaque visiteur de faire sa propre expérience par l'interactivité, l'expérimentation et l'approche sensorielle (via des maquettes, des jeux, etc).

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider :

- d'attribuer des subventions en faveur des CIP, au titre de l'année 2018, et de conclure les conventions financières annuelles correspondantes,
- de la mise en oeuvre d'un partenariat avec le CIP Point d'Orgue géré par la Communauté de Communes du Pays de Saverne. Ce partenariat prendrait la forme d'une convention d'objectifs pluriannuelle (2018-2020), à conclure entre le Département du Bas-Rhin et la Communauté de Communes du Pays de Saverne.

1) LA POLITIQUE DÉPARTEMENTALE EN FAVEUR DES CIP

En 2005, le Département du Bas-Rhin a décidé de mettre en place une politique de soutien à la création de CIP (délibération D3) lors de la réunion du Conseil Départementale le 13 juin 2005.

Les objectifs de cette procédure sont multiples :

- encourager l'appropriation du patrimoine par les habitants,
- contribuer au développement local du territoire concerné en cohérence avec la politique d'animation et de valorisation du patrimoine,
- favoriser l'accessibilité du patrimoine bas-rhinois à un large public,
- veiller à la fiabilité scientifique des contenus diffusés.

Le Département du Bas-Rhin soutient ainsi les cinq CIP suivants, répartis sur le territoire bas-rhinois : les Ateliers de la Seigneurie à Andlau, la Villa à Dehlingen, la Maison Rurale de l'Outre-Forêt à Kutzenhausen, le Château de Lichtenberg, Point d'Orgue à Marmoutier.

2) LE BILAN 2017 DES CIP

La Villa est portée par la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue, sur le thème de l'archéologie et de la vie quotidienne dans une campagne gallo-romaine. En 2017, le CIP a accueilli 3 144 visiteurs (dont 1056 scolaires), soit une augmentation de 14% par rapport à 2016.

Les Ateliers de la Seigneurie, portés par la Communauté de Communes du Pays de Barr, proposent une découverte active du patrimoine bâti, du patrimoine religieux, de la viticulture et des richesses spécifiques du Pays de Barr et du Bernstein, sous l'angle des métiers d'art et artisanaux. En 2017, le site a accueilli 13 831 visiteurs (dont 2705 scolaires), soit une augmentation de 22% par rapport à 2016.

Le château de Lichtenberg, porté par la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre, a été labellisé CIP sur le thème « patrimoine et création artistique ». Le château a accueilli, en 2017, 25 453 visiteurs (dont 2516 scolaires), soit une augmentation de 26% par rapport à 2016.

La Maison Rurale de l'Outre-Forêt (MROF), sur le thème des arts et traditions populaires, est animée par l'Association des Amis de la Maison Rurale de l'Outre-Forêt et gérée par la Communauté de Communes de Sauer-Pechelbronn. L'équipement a accueilli, en 2017, 13 525 visiteurs (dont 3192 scolaires), soit une baisse de 3% par rapport à 2016, en raison d'une légère diminution d'accueil d'adultes (en individuel et en groupes).

Enfin, Point d'Orgue, porté par la Communauté de Communes du Pays de Saverne, a ouvert ses portes en octobre 2017 sur le thème de l'orgue, instrument emblématique du Bas-Rhin et de l'Alsace, et d'une collection de flûtes avec un fonds remarquable. Il propose d'appréhender l'orgue de façon ludique avec un orgue numérique interactif. Il offre également un espace de découverte des flûtes du monde avec une dimension ethnologique. Pour accueillir les visiteurs, le CIP de Marmoutier possède un centre de ressources pédagogiques pour les groupes scolaires et les chercheurs ainsi qu'un espace de détente. Il a accueilli 784 visiteurs, d'octobre à décembre 2017.

3) PROPOSITION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR L'ANNEE 2018

En application du dispositif de soutien départemental existant en faveur des CIP (délibérations n° CG/2006/138 du 12 décembre 2006 et CG/2013/89 du 10 décembre 2013) et des conventions d'objectifs mises en place, il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention de :

- 20 424 € à la Communauté de communes de l'Alsace Bossue (CIP La Villa),
- 19 338 € à la Communauté de communes du Pays de Barr (CIP Les Ateliers de la Seigneurie),
- 22 739 € à la Communauté de communes Hanau – La Petite Pierre (CIP château de Lichtenberg),
- 6 100 € à la Communauté de communes de Sauer-Pechelbronn (CIP MROF),
- 10 250 € à l'Association des Amis de la Maison Rurale de l'Outre-Forêt (CIP MROF),
- 20 475 € à la Communauté de communes du Pays de Saverne (CIP Point d'Orgue).

Il est proposé que chaque subvention fasse l'objet d'une convention financière à conclure entre les bénéficiaires et le Département, précisant les projets qui pourraient faire l'objet d'un soutien ainsi que les modalités de versement de la subvention. Il est donc proposé à la Commission Permanente d'approuver les termes des différents projets de conventions financières pour l'année 2018, joints en annexes du présent rapport.

Ces propositions ont recueilli un avis favorable des commissions territoriales ouest et sud réunies le 18 juin 2018 et de la commission territoriale nord réunie le 21 juin 2018.

4) PROPOSITION DE MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS PLURIANNUELLE 2018-2020 A CONCLURE AVEC LE CIP POINT D'ORGUE

L'Assemblée délibérante a décidé en 2005 (délibération D3), puis en 2013 (délibération CG/2013/89) de formaliser le partenariat du Département avec les CIP, sous forme de conventions d'objectifs.

Celles-ci doivent permettre :

- au Département du Bas-Rhin d'être mieux associé à l'élaboration du programme d'actions des CIP,
- de favoriser une démarche d'évaluation plus systématique et homogène entre les CIP, garante de l'action publique,
- de développer le partage d'expériences au sein du réseau, chaque CIP s'engageant à restituer une action expérimentale auprès des autres,
- d'encourager les partenariats et la transversalité en lien avec les compétences du Département.

Ainsi, par délibérations du 28 novembre 2016 (CP/2016/592), du 13 mars 2017 (CP/2017/086) et du 11 septembre 2017 (CP/2017/338), le Département du Bas-Rhin a conclu des conventions d'objectifs, sur la période 2017-2019, avec 4 CIP : les Ateliers de la Seigneurie à Andlau, la Villa à Dehlingen, la Maison Rurale de l'Outre-Forêt à Kutzenhausen et le château de Lichtenberg.

À présent que Point d'Orgue est ouvert au public, il est proposé à la Commission Permanente de décider de conclure une convention d'objectifs pluriannuelle avec le CIP Point d'Orgue et d'approuver les termes du projet de convention à conclure entre le Département du Bas-Rhin et le CIP, pour 2018-2020.

Cette proposition de convention, jointe en annexe du rapport, a recueilli un avis favorable à la commission territoriale ouest, réunie le 18 juin 2018.

Cette politique de soutien s'inscrit en application de l'article L 1111-4 du Code général des collectivités territoriales.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
22669	65-65734-314	63 748,00 €	63 748,00 €	57 148,00 €
44387	204-204141-312	31 928,00 €	31 928,00 €	31 928,00 €
42009	65-6574-314	10 250,00 €	10 250,00 €	10 250,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer une subvention de :

- 20 424 € à la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue pour la mise en œuvre des projets 2018 de La Villa ;

- 19 338 € à la Communauté de Communes du Pays de Barr pour les projets 2018 des Ateliers de la Seigneurie ;

- 22 739 € à la Communauté de Communes Hanau - La Petite Pierre pour la mise en œuvre des projets 2018 du château de Lichtenberg ;
- 6 100 € à la Communauté de Communes Sauer-Pechelbronn pour les projets 2018 de la Maison Rurale de l'Outre-Forêt ;
- 10 250 € à l'Association des Amis de la Maison Rurale de l'Outre-Forêt pour les projets 2018 de la Maison Rurale de l'Outre-Forêt ;
- 20 475 € à la Communauté de Communes du Pays de Saverne pour les projets 2018 de Point d'Orgue ;
- décide de conclure une convention d'objectifs 2018-2020 avec la Communauté de Communes du Pays de Saverne pour le CIP Point d'Orgue, joint en annexe à la présente délibération ;
- approuve les termes du projet de convention joint en annexe à la présente délibération, à conclure avec la Communauté de Communes du Pays de Saverne pour le CIP Point d'Orgue,
- approuve les termes des projets de conventions financières à conclure au titre de l'année 2018, jointes en annexes à la présente délibération, avec respectivement, la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue pour La Villa, la Communauté de Communes du Pays de Barr pour les Ateliers de la Seigneurie, la Communauté de Communes Hanau - La Petite Pierre pour le château de Lichtenberg, la Communauté de Communes de Sauer-Pechelbronn et l'Association des Amis de la Maison Rurale de l'Outre-Forêt pour la Maison Rurale de l'Outre-Forêt, la Communauté de Communes du Pays de Saverne pour Point d'Orgue ;
- approuve les modalités de versement des subventions pour l'année 2018, telles que définies dans chacune de ces conventions ;
- autorise son président à signer la convention d'objectifs 2018-2020 avec la Communauté de Communes du Pays de Saverne pour le CIP Point d'Orgue ainsi que les différentes conventions financières, jointes en annexes à la présente délibération.

Strasbourg, le 29/06/18

Le Président,



Frédéric BIERRY